

d'anne a été celebré dans l'église de cette paroisse
 de la garde en présence de moy sousigné des
 parrains communs des parties, et des témoins requis
 les voits publiées ont faites a l'église cathédrale
 de santon ste marie, ayant eu la pulte permission
 par écrit du curé de la dite cathédrale que
 nous gardons bien pour signé gaudalben et
 nous les autres parrains des droits observés
 jay exigé leur manuel consentement, en l'air
 moné selon le rit de notre sainte messe l'eglise
 catholique apostolique et romaine prescrite
 1^r gaspard Blane, 1^r josph roand officiers de
 1^r jéay bouvillon français auge

Blane roand bouvillon

L'augst Lionpreme

L'an mil sept cent trente et le dixieme jour
 d'août de juillet nous avons en sevelé dans le
 cimetière de cette paroy josph queet fils de
 françois et d'anne aufferne âgé d'environ huit ans
 témoins nous sousigné Denant Curé
 Ricard

Mort de
 josph
 queet

Mort
 d'anne
 aufferne

L'an mil sept cent trente, et le vingt et un du mois
 de juillet, nous sousignés avons en sevelé dans le
 cimetière de cette paroy antoine bernard epoux
 deli abel haberte, ~~est~~ mort le jour d'aujourd'hui âgé
 d'environ quarante huit ans et après avoir été muni
 des sacrements de l'eglise d'anne Curé. Lionpreme

L'an mil sept cent trente et le vingt sept
 juillet jay baptisé anne marie cabaronne
 fille naturelle et légitime de jean, et de cathérine
 fille née le jour d'hier, le parrain français
 giraud, et la marraine elizabete giraud
 prescrite les sousignés.

Bapt.
 anne
 marie
 cabaron

L'an mil sept cent trente et le septieme jour d'août
 nous avons en sevelé dans le cimetière de cette paroy
 eliaide brounand veuf de anne tounette gassine âgé d'environ
 quarante cinq ans ~~est~~ mort le jour d'hier. témoins nous
 sousignés. Denant curé Jean Ricard
 Lionpreme

Mort de
 eliaide
 brounand

L'an mil sept cent trente, et le septieme jour d'août
 jay baptisé susanne huguerre fille naturelle et
 légitime d'honoré et d'anne bourelle née le
 quatrieme du courant le parrain jean knett la
 marraine cathérine eprouette pole pere et ani
 prescrite a signé anne nous le parrain et la
 marraine ne l'ont Jean huguer Lionpreme

Bapt.
 susanne
 huguer

L'an mil sept cent trente et le dixieme jour d'août jay
 baptisé cathérine neversse fille naturelle et légitime
 de josph et de magdalene ~~un~~ moutte née le
 neuvieme du courant le parrain laugier daughin
 et la marraine therese moutte le parrain et la mar-
 raine non l'ont ecrive, le pere et ani prescrite ne la
 l'ont ecrive. Puy Lionpreme

Bapt.
 cathérine
 neversse